Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 26 septembre 2022, à 14:00, au bureau municipal, sis au 33, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse Madame Ginette Laliberté, conseillère Monsieur Patrice Godin, conseiller Monsieur Hilarius Peter, conseiller

Sont absents : Madame Karine Trahan, conseillère

Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

2022-09-233 1. <u>Ouverture de la séance</u>

Il est proposé par Hilarius Peter Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 14 :04.

Adoptée.

2022-09-234 2. Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) Ajout d'un trottoir sur la rue Principale Levée de la séance
- 4. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Ginette Laliberté Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

2022-09-235 3. Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Ajout d'un trottoir sur la rue Principale

Attendu que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 911 650.65 toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 455 825,33\$;

Attendu que la Municipalité doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ce motifs,

Il est proposé par Patrice Godin

Et résolu et adopté unanimement que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Julie St-Laurent est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

2022-09-236	5. <u>Levée de la séance</u>		
	Il est proposé par Ginette Laliberté Et résolu de procéder à la levée de la séance à 14 :30.		
	Adoptée.		
	Sylvie Laval Mairesse	Julie St-Laurent Directrice générale & greffière-trésorière	
		Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) code municipal.	
	Sylvie Laval, Mairesse		